

OUVRONS FRONTIÈRES



BULLETIN D'INFORMATION DES ASTI | DÉCEMBRE 2023 | N° 112

À la Une RETRAIT DE LA LOI ET ABROGATION DU CESEDA!

« C' est une victoire idéologique » triomphait le RN au vote de la loi asile immigration. Une victoire idéologique qui se décline en mesures plus racistes et fascistes les unes que les autres : le durcissement de l'accès aux prestations sociales même pour les personnes en situation régulière, l'instauration de quotas migratoires, le rétablissement du « délit de séjour irrégulier », l'exclusion des sans-papiers du dispositif d'hébergement d'urgence, la création d'une caution de retour obligatoire pour les étudiant·e·s étranger·e·s, la restriction à l'accès à la nationalité française et la remise en cause du droit du sol en généralisant les dispositions colonialistes en vigueur en Guyane et à Mayotte, aux regroupements familiaux et réunification familiale, au droit d'asile, l'allongement de la durée de maintien



en rétention, la réduction des garanties juridiques, la facilitation des expulsions.

Cette loi va précariser le séjour des personnes étrangères et les maintenir dans une insécurité permanente et va restreindre en réalité les droits de toutes les personnes étrangères même celles en situation régulière. Ainsi l'APL et l'aide à l'autonomie seront conditionnées par une résidence régulière de 5 ans sur le territoire.

Une loi discriminatoire, une loi raciste? Le gouvernement répond que non puisque les ressortissant·e·s britanniques propriétaires d'une résidence secondaire en France sont à ce titre exemptés de souscrire une demande de visa de long séjour.

Ainsi la loi instaure deux sortes d'étranger·e·s : les bons britanniques riches et blancs de préférence et les autres. Cette loi, comme le CESEDA qu'elle vient réformer, est un outil de plus au service du racisme d'Etat.

Le gouvernement et le président de la République méritent bien le 20/20 à la dictée faite pour l'extrême droite. On n'en attendait pas mieux d'un président de la République malgré sa fausse promesse de faire barrage au RN suite à sa réélection qui « l'obligeait pour les années à venir ».

De plus, rien de bon à attendre de la réforme à venir de l'Aide médicale d'État qui va rendre encore plus compliqué l'accès aux soins des personnes en situation irrégulière.

Une loi, qui dans la continuité de la législation sur les étranger·e·s depuis cinquante ans, accroît les dispositions pour rendre invivable la vie des personnes étrangères.

Un coup dur à avaler pour tous les anti-fascistes et les démocrates sincères humilié·e·s et insulté·e·s dans les combats pour une société d'égalité entre tous et toutes.

Mais la résistance et les mobilisations s'organisent. Ces mobilisations trouvent une convergence avec la solidarité avec le peuple palestinien, toujours victime des attaques colonialistes et génocidaires d'Israël et qui résiste pour sa survie. La population est soumise à des bombardements sans fin, privée d'eau, de nourriture, de médicaments, privée de tout. La FASTI demande la fin du massacre du peuple palestinien, que les pays occidentaux en finissent avec les deux poids deux mesures et que le cessez-le-feu soit la feuille de route. La FASTI combattra la loi Darmanin de toutes ses forces en se joignant aux mobilisations des collectifs de sans-papiers et continuera sa lutte pour l'abrogation du CESEDA dans son entièreté.

Le 18 décembre et après : Régularisation de tou·te·s les sans-papiers, la liberté de circulation et d'installation ! Personne n'est illégal·e!

OUVRONS FRONTIÈRES
Bulletin d'information des ASTI

ÉDITÉ PAR LA Fasti

58, rue des Amandiers 75020 Paris

Tél. : 07 82 31 77 83 (pour les ASTI) / 06 85 67 02 02
(pour le grand public) / Mail : coordination@fasti.org

Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/FASTI>

Une information à communiquer, un appel à manifestation à relayer ? Ce bulletin d'information est le vôtre. Envoyer un courriel à coordination@fasti.org.

Pour suivre l'activité de la Fasti en direct, inscrivez-vous sur la liste d'information en envoyant un mail à coordination@fasti.org.

Coordination rédaction : Fasti

Conception et mise en page : Ambre Bragard

En lutte pour la Palestine

FIN DE LA COLONISATION DE LA PALESTINE! CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT!

Plus que jamais, la FASTI est anticolonialiste!

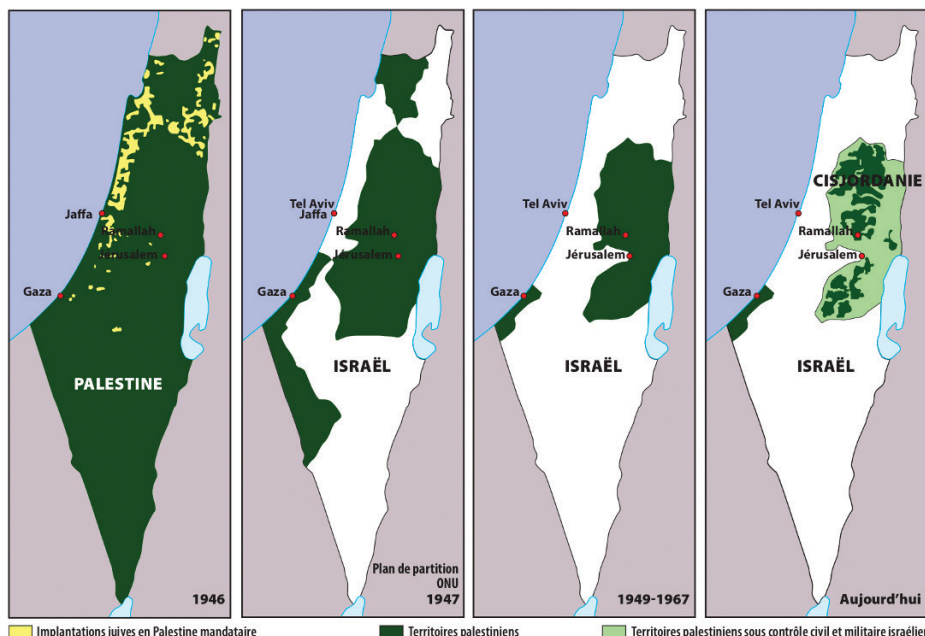
Les massacres opérés à l'encontre du peuple palestinien à la suite des attaques du Hamas s'inscrivent dans la continuité d'une politique coloniale, d'apartheid et de violences menée par le gouvernement israélien dans les territoires palestiniens depuis plus de 70 ans. En 2021, notre Mouvement publiait une exposition « *C'est quoi le colonialisme aujourd'hui?* » en prenant notamment pour exemple la colonisation de la Palestine. Nous avons choisi de reproduire ici le texte de l'exposition. Ce ne sont pas les interdictions de manifestations ou les multiples tentatives de décrédibilisation qui nous feront taire : plus que jamais, la FASTI est anticolonialiste et soutient les luttes pour l'auto-détermination du peuple palestinien.

Panneau de l'expo : Le soutien du gouvernement français à la colonisation de la Palestine

La colonisation de la Palestine dure depuis plus de 70 ans en mode continu et même de façon accélérée depuis ces dernières années. Elle met en place un apartheid et organise le remplacement de la population par l'appropriation des maisons et des terres, par l'imposition de conditions de vie inhumaines comme le retrait de l'accès à l'eau, à la circulation, au travail, assorties d'emprisonnements administratifs sans jugement ni date de sortie, de meurtres et blessures graves.

Dès 1947, la France vote en faveur du « plan de partage » onusien de la Palestine. Bien qu'aujourd'hui, la colonisation de la Palestine soit en contradiction avec le droit international, la France — par ses institutions, ses grandes entreprises, ses banques, son armée — soutient ce crime de guerre. D'un point de vue diplomatique, les autorités françaises affichent volontiers leur sympathie avec leurs homologues

ÉVOLUTION DE LA PALESTINE DEPUIS 1946



■ Implantations juives en Palestine mandataire ■ Territoires palestiniens ■ Territoires palestiniens sous contrôle civil et militaire israélien

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ

israéliens, à l'instar d'Emmanuel Macron qui invite le Premier ministre israélien, promoteur du « Grand Israël ». Les grandes entreprises, comme France Télécom, Orange et leur filiale « Partner », l'entreprise Elbit, AXA, etc. investissent également en Israël.

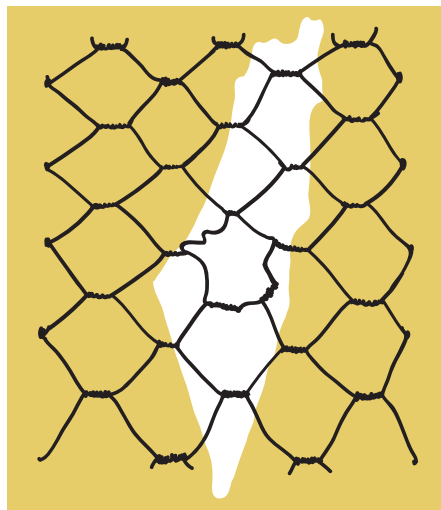
Les grands médias nationaux prennent position en faveur de cette politique sioniste en visibilisant les attentats à l'encontre des israélien-ne-s mais en passant sous

silence les crimes quotidiens contre les palestinien-ne-s ou alors, en les excusant et légitimant comme réponse à une « attaque ». La France participe également aux événements culturels et sportifs qui redorent l'image de marque d'Israël.

Enfin, les luttes antisionistes menées en France sont largement attaquées par les institutions françaises qui n'hésitent pas à les assimiler à de l'antisémitisme. Toute critique de la politique coloniale israélienne se voit ainsi décrédibilisée.

Mobilisations dans les ASTI

Depuis le 7 octobre dernier, plusieurs ASTI se mobilisent fortement pour exiger la fin du massacre à Gaza et un cessez-le-feu immédiat et définitif ! Les ASTI de Petit-Quevilly, de Nîmes et du Havre participent aux réunions unitaires qui organisent des manifestations et d'autres initiatives (projection-débat du film *Yallah Gaza* au Havre). L'ASTI de Colombes a appelé tous les collectifs, associations, syndicats et organisations, élu-e-s, partis politiques, citoyen-ne-s de la ville à se mobiliser pour construire la manifestation d'ampleur du 20 janvier dernier. La lutte continue! 🇵🇸



Du côté des Asti

Asti de Caen UN PREMIER ASTIPÉRO TRÈS RÉUSSI!

A l'ASTI, nombre d'adhérent-e-s se croisent au fil des permanences mais les temps d'échanges restent brefs. L'idée de l'Astipéro était de faciliter les rencontres et d'organiser un débat sur un sujet d'actualité. Pour ce premier rendez-vous, le 18 octobre dernier, l'invité était Pierre Tevanian, philosophe et auteur d'un essai *On ne peut accueillir toute la misère du monde*. Cette phrase, devenue populaire, a pour objet de faire taire les voix dissonantes. Condamnant l'obscurantisme d'État, Pierre Tevanian décortique ces 10 mots et en démontre toute l'importance. Chiffres à l'appui, il fait apparaître les contre-vérités et dénonce un débat qui se fait sans les immigré-e-s. Cet essai a pour but de casser le mur d'intimidation et de réaffirmer la nécessité de l'hospitalité. Pourquoi parler de misère et non de forces ? Parmi les questions posées, certains cherchaient une note d'espoir. Quelques petites victoires ont été évoquées, comme à Ouistreham. Chaque action est importante. Il ne faut rien lâcher et continuer le combat contre l'obscurantisme. Le dialogue s'est poursuivi autour d'un buffet fort bien garni. Un rendez-vous à renouveler! 🐣

Gasprom UN FESTIVAL SANS FRONTIÈRES

L es 9 et 10 décembre le Gasprom a offert à la ville de Nantes et alentours un beau festival contre les frontières, à la programmation riche et variée, alternant moments de réflexion, moments d'échanges et moments festifs. Plusieurs centaines de personnes étaient présentes. Le samedi était placé sous le signe de l'analyse, notamment grâce à une présentation de la loi Darmanin, un exposé du caractère raciste du CESEDA, un point de situation sur la construction d'un centre de rétention administratif à Nantes. Une performance artistique a précédé une belle soirée militante. Dimanche soir, la table-ronde sur les violences policières, qui a offert une tribune aux représentantes du Réseau d'Entraide Vérité et Justice, qui rassemble les collectifs de personnes concernées par les violences policières, a été un temps fort du festival, avant une clôture bien méritée. 🐣

Asnières RÉUNION PUBLIQUE

L e 25 septembre 2023, l'ASTI-RESF d'Asnières dans les Hauts-de-Seine (92) a organisé devant une vingtaine d'habitant-es d'Asnières son premier débat public depuis l'interruption due à l'épidémie de Covid. Au programme, la journaliste Sophie Hériaud a raconté son voyage à Lesbos en Grèce et souhaité rendre hommage au journaliste franco-afghan Mortaza Behboudi qui a connu l'asile en Iran, puis l'exil et la rue en France et la captivité en Afghanistan. Les participant-e-s, au nombre d'une vingtaine, étaient invité-e-s à signer une pétition pour demander sa libération. Odile Nouvel a présenté les actions de l'association Accueil Migrants Asnières pour montrer concrètement comment aider des familles réfugiées et changer le regard des gens sur les migrations. En contrepoint, Aude Rieu de la Fasti a dénoncé le caractère raciste et discriminatoire du CESEDA. Mortaza Behboudi a été libéré le 18 octobre 2023 après 284 jours de détention. 🐣



Du côté des luttes

L'UJFP – Union Juive Française pour la Paix – est une association juive laïque rassemblant des adhérent-e-s juifs ou non aux histoires et aux parcours divers. Elle combat toutes les formes de racisme, qu'il s'agisse de l'islamophobie, de l'antisémitisme, des racismes anti-Roms, anti-arabe, ou de la négrophobie et demande que soit reconnu pour ce qu'il est le passé colonial de la France et ses implications actuelles.



Issue de la campagne BDS internationale lancée en 2005, la Campagne BDS France (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) vise à mettre fin à l'impunité d'Israël et dénonce toutes les institutions israéliennes impliquées dans la politique coloniale, d'apartheid et d'occupation. Elle se décline en plusieurs axes : boycotts (économique, sportif, syndical, culturel et universitaire), désinvestissement, sanctions (politiques, économiques et judiciaires)



25 novembre

Tribune **ASSEZ: LES FEMMES ÉTRANGÈRES AUSSI DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES!**

À l'occasion de la journée contre les violences sexistes et sexuelle, la FASTI, aux côtés d'autres associations, appelle à un véritable tournant pour lutter contre les violences et réellement protéger toutes les femmes. Voici un extrait de la tribune publiée dans Le Monde le 25 novembre.

Des millions de femmes à travers le monde dénoncent les violences. D'autres, contraintes au silence ne peuvent témoigner des horreurs subies. C'est le cas pour un certain nombre de femmes étrangères en France, qui par peur de l'expulsion, se taisent. Ce 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, les organisations signataires de cette tribune appellent à un véritable tournant pour lutter contre les violences et réellement protéger toutes les femmes. Nos institutions se doivent de réagir. Immédiatement.

L'iceberg de l'horreur: des violences massives pourtant minimisées

En France, 213 000 femmes ont déclaré en 2019 être victimes de violences physiques ou sexuelles, selon l'Observatoire national des violences faites aux femmes. 94 000 femmes sont victimes de viol ou tentatives de viol chaque année. Ces violences concernent toutes les femmes, quelle que soit leur catégorie sociale, leur nationalité, leur âge. Elles peuvent prendre différentes formes et être subies au sein



de la sphère familiale, mais aussi dans des relations sociales, dans la rue, au travail, n'importe où, tout le temps. La violence de genre est omniprésente, étouffante. Ces violences se déroulent dans l'intimité mais ne sont pas d'ordre privé: c'est l'affaire de tout le monde, à commencer par celle de la puissance publique.

Les femmes étrangères, comme toutes les femmes, peuvent être confrontées à des violences, dont certaines bien spécifiques. Majoritaires, elles représentent 52% de la population migrante, d'après l'Institut national d'études démographiques, et leur condition de femme les expose à des violences systémiques et répétitives, du départ à l'arrivée dans le

pays de destination. Certaines, torturées, emprisonnées, exploitées, violées dans leur pays, d'autres victimes de sévices de toute sorte pendant leur parcours migratoire ou bien en France. Et une fois en Europe, les violences ne s'arrêtent pas. De récents articles ont mis en lumière tous ces phénomènes. La réponse aux constats, aux alertes, aux dénonciations de l'innommable? Le silence affligeant des pouvoirs publics.

Nos organisations reçoivent des femmes qui ont vécu des violences sexuelles et sexistes, des violences conjugales ou familiales, ou encore l'excision, un mariage forcé, l'esclavage en France. Comment améliorer leur protection? Car c'est bien de cela dont il s'agit: protéger ces personnes et ne pas s'arrêter au seul fait «*qu'elles n'ont pas vocation à rester sur le territoire français*», comme on a pu l'entendre en préfecture ou en commissariat. Ne rien «*pouvoir faire étant donné leur situation administrative*» n'est pas une fatalité, mais le choix délibéré de l'inaction.

En refusant de tenir compte de ces violences, en refusant de les croire, de les accueillir, une autre violence est exercée, et cette fois-ci, émanant de nos institutions.



Un arsenal juridique détourné

Un certain nombre de dispositions législatives garantissant des droits à des personnes étrangères victimes de violences ont été obtenues au cours des dernières années : certaines peuvent demander l'asile, d'autres, victimes de traite des êtres humains doivent bénéficier d'une carte de séjour si elles déposent plainte et prouvent leur distanciation avec l'exploitant-e. Les femmes mariées victimes de violences conjugales se voient délivrer et renouveler leur titre de séjour lorsqu'elles rompent la vie commune et apportent la preuve des violences subies. Ces textes ont le mérite d'exister. Certes. Reste qu'ils sont lacunaires, ne protègent pas toutes les femmes : leur interprétation s'avère majoritairement restrictive et soumise au pouvoir discrétionnaire de l'autorité préfectorale. En pratique, les femmes concernées n'accèdent pas à la préfecture : les démarches sont kafkaïennes et les auteurs de violences très créatifs pour les empêcher d'initier leurs demandes. Des documents sont illégalement requis par l'administration, les violences qui ne se voient pas sont ignorées, celles qui se voient sont examinées de façon suspicieuse, sur un ton inquisiteur.

Certaines femmes, parce qu'elles sont étrangères, se voient dénier leurs droits fondamentaux. Souvent, elles ne peuvent pas porter plainte contre les violences subies, des policiers et policières arguant de leur situation administrative ou qu'elles n'ont pas le droit de le faire. Trop souvent, il leur est demandé d'apporter un certificat médical en amont du dépôt de plainte. En réalité, est exigée de la personne qu'elle rapporte des traces visibles, des preuves indéniables de la violence subie. C'est de cette preuve que découle la reconnaissance de la qualité de victime et des droits y afférents. Le fait d'être étrangères ne permet pas à ces femmes d'assurer pleinement la défense de leurs droits devant les tribunaux, d'accéder à certains types d'hébergement. Elles craignent sans cesse de perdre la garde de leur-s enfant-s, leur accès aux soins est détérioré et leur santé mentale oubliée... Des femmes ont osé demander l'aide de la police à la suite de violences et ont été placées dans des centres de rétention où La Cimade intervient. Quel est ce système institutionnel qui permet aujourd'hui



de violer ou de battre un être humain en toute impunité dès lors que la victime est en situation irrégulière ? Cela signifie-t-il que la qualité de victime est fonction de la situation administrative et que la protection dépend d'une autorisation de séjour tamponnée par la bonne autorité ?

Parler de l'intime n'est pas anodin et on ne peut pas attendre de ces femmes qu'elles racontent systématiquement et précisément ces traumatismes, ni avec le vocabulaire ni les codes socioculturels dits occidentaux. C'est pourtant ce qui leur est demandé ! Parler de viols, d'excision, des violences subies dans le cadre d'un mariage forcé ou suite à la découverte de son orientation sexuelle. Et toujours devoir convaincre de leur véracité pour ne pas se voir dire « *vous vous prétendez victime pour obtenir des papiers et des droits* ». La sanction pour ne pas avoir réussi à convaincre ? Un refus de protection, accompagné bien trop souvent d'une obligation de quitter le territoire. Il est urgent de cesser la suspicion généralisée entourant la parole des victimes, d'en finir avec l'invisibilisation des victimes de nationalité étrangère.

Assez ! Il est temps de décider d'une politique publique forte, de faire appliquer les textes, de créer des places d'hébergement, de soutenir l'accès aux droits et à la santé des femmes victimes de violences, de former les acteurs et d'octroyer les moyens nécessaires à une véritable politique de lutte contre toutes les violences. Il est essentiel de protéger enfin toutes les victimes, y compris les femmes étrangères sans titre de séjour en France.

Pour toutes, sans distinction, réclamons, exigeons plus d'égalité, de justice, de protection ! 🐾

Liste complète des organisations signataires :

- 🐾 Irène Ansari, coordinatrice, La ligue des femmes iraniennes pour la démocratie
- 🐾 Ana Azaria, présidente, Organisation de Femmes Egalité
- 🐾 Danielle Bousquet, présidente, Fédération nationale des CIDFF (Centres d'information sur les droits des femmes et des familles).
- 🐾 Françoise Brié, directrice générale, Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF)
- 🐾 Fanélie Carrey-Conte, secrétaire générale, La Cimade
- 🐾 Cécile Chaussignand, vice-présidente, Le Comede
- 🐾 Sarah Durocher, présidente, Planning familial
- 🐾 Isabelle Gillette-Faye, présidente, Genre & Cultures
- 🐾 Camille Gourdeau, co-présidente, FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s)
- 🐾 Evelyne-Aurore Hougbossa Ongong Boulou, présidente, RIFEN NDPC/GAMS Hauts-de-France
- 🐾 Geneviève Jacques, présidente, Femmes de la Terre
- 🐾 Sarah McGrath, directrice Générale, Women for Women France
- 🐾 Priscillia Mutatayi, présidente, GAMS Sciences-Po
- 🐾 Alissata Ndiaye, présidente, Fédération Nationale GAMS
- 🐾 Maëlle Noir, membre de la coordination nationale #NousToutes
- 🐾 Dr Florence Rigal, présidente, Médecins du monde
- 🐾 Vanina Rochiccioli et Christophe Daadouch, co-président-es, Gisti
- 🐾 Suzy Rojzman, porte-parole, Collectif national pour les droits des femmes
- 🐾 Jean-Claude Samouiller, président, Amnesty international France
- 🐾 Alice Vaude, secrétaire nationale de l'Organisation de Solidarité Trans (OST)
- 🐾 Marie-Christine Vergiat, vice-présidente, LDH (Ligue des droits de l'Homme)

RETOUR SUR LES COMMISSIONS DE SEPTEMBRE

Les commissions des 21 et 22 septembre ont permis de commencer à construire collectivement les futures motions du congrès qui aura lieu du 17 au 20 mai du côté de Valence. Merci aux ASTI qui accueillent ce 29^e congrès. C'est quoi un congrès ? comment ça se passe ? Nous avons commencé par un temps d'échange sur le déroulé du congrès et le partage d'expériences pour permettre à toutes et tous de s'approprier ce temps, nous vous enverrons prochainement un mail de récap avec toutes les infos utiles. Le groupe de travail sur le congrès a proposé des thématiques, issus des commissions de juin, à creuser ensemble dans l'objectif d'en ressortir des premières pistes de motions et une animation autour de l'outil world café a permis d'avoir de premiers échanges et une ébauche de

contenu pour la rédaction des motions. L'après-midi, les ASTI se sont rendues à la Marche unitaire pour la fin du racisme systémique, des violences policières, pour la justice sociale et les libertés publiques. De retour à la FASTI les participant-e-s ont pu découvrir la nouvelle brochure réalisée par la commission Femmes « *Renforcer le pouvoir d'agir des Femmes : des pistes concrètes pour s'outiller* » autour d'un débat mouvant qui a alimenté nos réflexions, discussions sur la manière dont on prend en compte la dimension de genre dans nos ASTI (mise en place d'actions, garde d'enfants, partage des tâches). Retrouver cette brochure qui mêle ressources théoriques, pratiques et expériences des ASTI sur le site internet.

Nous avons conclu cette journée du samedi par une rencontre-débat sur la répression et les violences aux frontières

avec David de Refugees in Libya et Sophie-Anne d'Alarmphone et Migreurop. Initiée par une militante de l'Asti de Nantes, cette soirée répondait notamment à la motion sur les frontières votée au dernier congrès et notamment à l'axe stratégique de renforcer nos partenariats sur le sujet. L'intervention de David a permis une prise de conscience collective de l'ampleur des violences vécues aux frontières et le partage de son expérience de luttes au sein de Refugees in Libya, une organisation auto-fondée en 2021 par des personnes concernées. Celle de Sophie-Anne s'est focalisée sur la situation tunisienne entre racisme institutionnalisé à l'encontre des migrant-e-s noirs et luttes en cours, puis sur les grandes étapes de l'externalisation des frontières européennes. Le dimanche matin, les commissions thématiques (Femmes, Accès aux droits et Nord/Suds) se sont réunies autour des actualités et projets en cours. 🐾

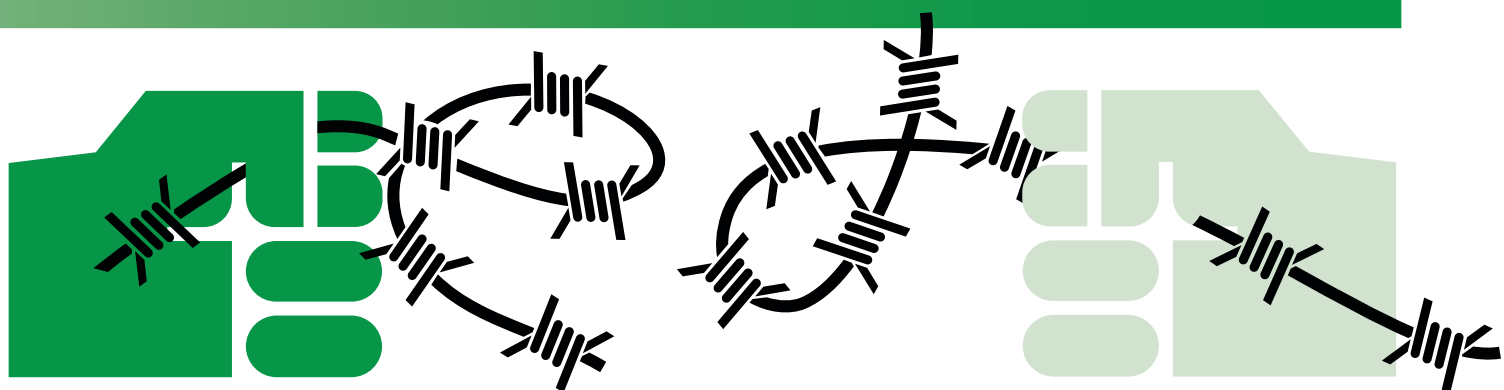
Commission jeunesse RETOUR SUR LA RENCONTRE NATIONALE JEUNESSE DES 4 ET 5 NOVEMBRE!

Les jeunes de 4 Asti (Colombes, Nantes, Petit-Quevilly et Valence) se sont retrouvés à cette rencontre jeunesse qui a débuté par des petits jeux (Bingo humain, Oignon) et une discussion sur les oppressions vécues ou observées. Un temps a ensuite été consacré à l'histoire de la Commission Jeunesse à travers différents projets qu'elle a réalisés (la publication du Code de déontologie de la Police, les derniers films et podcasts, les rencontres nationales jeunesse) afin de se consacrer à une discussion autour du prochain projet de la Commission. Les jeunes ont décidé de s'engager dans un projet de formations politiques sur les thèmes du racisme et des droits des étranger-e-s en vue de renforcer la sensibilisation sur ces sujets. Les jeunes souhaitent également mobiliser d'autres jeunes de nouvelles Asti pour renforcer cette Commission avec des prises de

contacts et des visites dans les Asti. Rendez-vous les 16 et 17 mars 2024 pour la prochaine rencontre nationale de la Commission Jeunesse avec une formation

antiraciste et la participation à la manifestation nationale contre le racisme et les violences policières ! Tous les jeunes des Asti y sont les bienvenu-e-s :) 🐾





Parties 3 (suite du dernier numéro) ANALYSE DES RÉPONSES DU QUESTIONNAIRE SUR LE RÔLE ET LE FONCTIONNEMENT DE LA FÉDÉRATION

Depuis plusieurs congrès la question des liens Asti/Fasti, la manière de faire mouvement ensemble revient régulièrement. Dernièrement, plusieurs espaces de la vie fédérale ont été redynamisés et nous souhaitons continuer ! Le dernier congrès a confirmé cette volonté du mouvement de renforcer

notre réseau mais également nos liens (entre les Asti et avec la Fasti). Aussi, il nous semble important d'y consacrer des forces, de prendre le temps de s'interroger et repenser notre fonctionnement, le rôle de la fédération pour continuer d'avancer dans cette réflexion.

À travers ce questionnaire, nous souhaitons mieux connaître vos besoins en tant

qu'Asti ainsi que les attentes que vous avez de la fédération, et la manière dont vous l'imaginez dans les prochaines années. Ce questionnaire avait pour objectif de servir de base pour entamer une réflexion collective sur la manière dont nous souhaitons fonctionner pour renforcer notre réseau, notre projet mais aussi mettre en place de nouvelles actions.

LA COMMUNICATION AU SEIN DU MOUVEMENT

Une communication FASTI-ASTI qui a été repensée et plus structurée et qui fonctionne plutôt bien

→ 95 % des ASTI disent recevoir assez d'informations sur l'activité du BF

→ 90 % des ASTI disent recevoir assez d'informations sur les mobilisations politiques

→ 81 % des ASTI disent recevoir assez d'informations sur les commissions

→ 33 % des ASTI disent recevoir assez d'informations sur les groupes de travail

Quelle diffusion des informations de la FASTI au sein des ASTI ?

La majorité des ASTI (17) relaient les informations de la fédération à leurs membres et parmi celles qui ne le font pas 4 pensent que cela serait une bonne idée que la fédération envoie directement les informations aux membres.

En revanche, très peu d'ASTI (3) envoient les contacts de leurs adhérentes à la FASTI mais plusieurs ASTI seraient intéressées pour que la FASTI communique directement aux adhérentes.

Piste : Réfléchir à une communication à diffuser dans les ASTI pour que les personnes s'inscrivent sur les listes de diffusion en expliquant les différents niveaux et ce à quoi cela engage (comme nombre de mail à recevoir) pour augmenter la diffusion des infos dans le réseau.

UNE APPROPRIATION DES OUTILS DE LA FASTI EN DEMI-TEINTE

Malgré la mise en place ces dernières années d'outils pour faciliter la communication entre ASTI (liste mail entre les ASTI, intranet pour mutualiser les outils, recentrage du journal OLF sur l'interne) l'enquête montre que ces outils restent assez méconnus et/ou peu utilisés par les ASTI.

Nécessite peut-être de repenser un accompagnement plus personnalisé des ASTI pour favoriser l'appropriation des nouveaux outils.

LA COTISATION

Parmi les réponses exprimées 12 ASTI ne trouvent pas la cotisation trop élevée. Dans les faits, un tiers des ASTI ne paient pas leurs cotisations, certaines pendant plusieurs années puis recotisent, d'autres adaptent le nombre d'adhérentes à ce qu'elles peuvent payer.

Une réflexion est peut-être à envisager car l'enjeu de la cotisation n'est pas tant financier mais aussi symbolique (adhésion des ASTI, augmenter le nombre d'adhérentes, se compter).

CE QUE POURRAIT PROPOSER LA FASTI

Que la fédération vienne plus dans les ASTI ou en région

11 ASTI seraient intéressées par un accompagnement sur les demandes de financement (formations, veille)

Réfléchir à la question employeur au sein d'une association militante mais aussi la formation et la mise en place d'avantages pour les salarié-e-s.

Un accompagnement sur la communication à travers des formations, les réseaux sociaux, une plus grande visibilité du Mouvement.

Un grand besoin de soutien pour trouver de nouvelles forces vives (campagnes d'adhésion, formation accueil, mise en place d'outil)

Penser un parcours d'accueil tant au niveau local que national.

Tou·te·s mobilisé·e·s!

AGENDA DES PROCHAINS RENDEZ-VOUS FÉDÉRAUX

Janvier 16	RÉUNION DE PRÉPARATION DU CONGRÈS FÉDÉRAL. À 18 h (visio)
Janvier 24	RÉUNION DE LA COMMISSION JEUNESSE. À 19 h (visio)
Février 03 04	WEEK-END DES COMMISSIONS. À Paris
Février 12	FORMATION FLASH SUR LA NOUVELLE LOI DARMANIN! À 18 h (visio)
Février 15	RÉUNION D'INFOS ET D'ÉCHANGES «C'est quoi être au Bureau fédéral de la Fasti?». À 18 h (visio)
Mars 11	(SUITE) FORMATION FLASH SUR LA NOUVELLE LOI DARMANIN. À 18 h (visio)
Mars 15	RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES OUTILS DE COMMUNICATION. À Paris
Mars 16 17	COMMISSION JEUNESSE À L'OCCASION DE LA MANIFESTATION NATIONALE CONTRE LE RACISME. À Paris
Mars 23 24	SALON ANTICOLONIAL ET ANTIRACISTE. À Montreuil
Mai 17 20	PROCHAIN CONGRÈS FÉDÉRAL. À Valence
Sept 21 22	WEEK-END DES COMMISSIONS. À Paris



TOUS ET TOUTES À VALENCE POUR LE CONGRÈS FÉDÉRAL!

Du 17 au 20 mai 2024, nous nous retrouverons à Montléger (près de Valence) pour le prochain Congrès fédéral! Nous passerons 3 jours ensemble dans un lieu collectif permettant de se loger, se restaurer, s'aérer mais aussi travailler ensemble à nos perspectives d'actions politiques et stratégiques (les motions d'orientation) pour les 2 prochaines années. :)

Le groupe de travail a commencé à préparer le programme. Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que celui-ci s'articulera autour des enjeux suivants (qui correspondent aux motions proposées):

- **Repenser notre fonctionnement pour un réseau plus fort à la hauteur des enjeux actuels**
- **Faire Mouvement et mieux fonctionner ensemble**
- **Premier·e·s concerné·e·s : transformer nos pratiques pour transformer le Mouvement**

- **Renforcer nos alliances**
- **Faire Mouvement pour l'ouverture des frontières : point d'étape et suites de la mobilisation**

Le congrès sera composé de temps de réflexion et d'élaboration collective donc, mais aussi de temps de jeux, d'interconnaissance, de temps « ressources » (une table-ronde avec des invité·e·s en préparation) et de temps festifs!

Le congrès fédéral, c'est aussi l'occasion de présenter sa candidature au prochain Bureau fédéral (la co-présidence de la FASTI) qui a pour mission de mettre en œuvre les motions d'orientation votées lors du congrès.

Vous vous posez des questions sur le congrès? sur le Bureau fédéral? sur le groupe de travail (ouvert à tou·te·s les militant·e·s des Asti)? N'hésitez pas à contacter la fédé! :)

Les formations flash

NOUVEAU RENDEZ-VOUS DE LA COMMISSION ACCÈS AUX DROITS

Tous les deuxièmes lundis de chaque mois, la commission accès aux droits propose en soirée de 18 h à 20 h une séance de deux heures sur des points juridiques. L'objectif est de faire un zoom sur un sujet juridique afin que les militant·e·s des ASTI en retirent des outils concrets à utiliser lors des permanences juridiques.

Les prochains sujets qui seront traités seront en décembre les droits des mineur·e·s et jeunes majeur·e·s isolé·e·s, en janvier les outils pour contester une obligation de quitter le territoire français, avant plusieurs séances consacrées à la future loi Darmanin. ➤